

Environnement

# Les promoteurs du Parc national du Locarnese y croient toujours

**Les partisans du projet tessinois entendent tirer les leçons de l'échec dans les urnes du Parc Adula**

Laurent Aubert

Six, puis deux et maintenant plus qu'un seul. Depuis l'appel lancé par Pro Natura en 2000 pour la création d'un deuxième parc national, les candidatures se sont réduites comme peau de chagrin. Après le refus dimanche de la moitié des communes grisonnes et tessinoises de s'engager en faveur du Parc Adula, seul reste en lice le «Parco nazionale del Locarnese», un projet qui devra également passer devant les urnes.

Selon Tiziana Zaninelli, présidente du Conseil de candidature du Parc national du Locarnese, l'issue négative du vote sur l'Adula ne préjuge en rien la réalisation du projet tessinois. «Nous ne sommes pas du tout découragés», affirme-t-elle. Le résultat de dimanche nous incite à poursuivre sur la voie que nous avons suivie depuis des années, à savoir donner le plus possible d'informations précises.»

**Facteur émotionnel**

Consciente que la composante émotionnelle a joué un grand rôle dans l'échec de l'Adula, la présidente souligne l'importance du travail sur le terrain. «Depuis longtemps, nous organisons des fêtes dans les communes concernées, nous faisons la promotion des produits du parc, des fromages, des farines, etc.» Pour la Tessinoise, il importe de convaincre la population qu'un parc national est un atout: «Nous voulons montrer que, nous aussi, nous aimons notre région.»



Le périmètre du projet tessinois s'étend du lac Majeur au Pizzo Biela, à près de 3000 m d'altitude.

Couvrant une surface de 221 km<sup>2</sup>, le projet de Parco nazionale del Locarnese réunit 14 communes et 13 bourgades. Il présente la particularité de s'étendre des rives du lac Majeur, à 193 m d'altitude, jusqu'au Pizzo Biela à

«Nous ne sommes pas du tout découragés par le vote négatif à l'Adula»

Tiziana Zaninelli Présidente du Conseil de candidature du «Parco nazionale del Locarnese»

2863 m. «Le territoire est très différent de celui de l'Adula, souligne Tiziana Zaninelli, avec davantage de zones urbaines à proximité du lac et moins de terres agricoles.» La carte du parc est soumise actuellement à l'Office fédéral de l'environnement et la votation dans les communes devrait intervenir à fin 2017.

**Constat d'échec**

Revenant sur le vote de dimanche, le porte-parole de Pro Natura Nicolas Wüthrich parle d'un «grand regret». «L'Adula suscitait beaucoup d'espoir pour la création d'un deuxième parc national, qui est un projet de longue date pour notre association.»

Il estime que la peur d'une perte de liberté - agitée au long de la campagne par les opposants - a pesé lourd dans les urnes. «Une partie de la population n'a pas admis que la création d'une zone centrale strictement protégée l'obligerait à changer ses habitudes.» Dans cet espace, comme dans le Parc national actuel, la chasse et la cueillette de fleurs, de baies et de champignons sont prohibées et la promenade limitée aux chemins balisés.

Selon Nicolas Wüthrich, la crainte que le développement des communes ne soit entravé n'a joué qu'un rôle secondaire. «On remarque que l'argument ne porte que dans les communes où le tourisme traditionnel joue un rôle important. Celles de petite taille, en revanche, sont plus sensibles aux possibilités offertes par le tourisme durable.»

Depuis 2007, la législation (loi sur la protection de la nature et ordonnance sur les parcs d'importance nationale) a été adaptée afin de permettre la création de parcs nationaux sur un territoire toujours plus occupé par l'homme. «Force est de constater qu'on n'a pas réussi jusqu'à présent à convaincre la population concernée que, pour protéger la nature, il faut aussi des sanctuaires, des zones centrales où la priorité est donnée à la nature plutôt qu'aux activités humaines», constate Nicolas Wüthrich.

**Nouveaux parcs**

**Parc national suisse** Créé en 1914 en Engadine. Toujours unique en Suisse, il est classé en catégorie 1 («réserve naturelle intégrale») et s'étend sur 170 km<sup>2</sup>.  
**Nouvelle loi** Elle prévoit depuis 2007 trois catégories de parcs d'importance nationale:  
**Parcs nationaux** Ils comprennent une zone centrale classée 1 et une zone périphérique dévolue aux activités durables. Exemple: «Parc du Locarnese» (projet).  
**Parcs naturels régionaux** Territoires ruraux d'un grand intérêt environnemental. 14 parcs reconnus à ce jour.  
**Parcs naturels périurbains** Territoires situés à proximité des régions urbaines offrant des milieux intacts à la flore et à la faune. 1 parc reconnu.

## Une éolienne tue près de 21 oiseaux par année

Une étude menée dans le Jura l'an dernier renforce les revendications des milieux écologistes

Selon une première étude menée dans le Jura, près de 21 oiseaux entrent en collision chaque année avec une éolienne. Ce sont en grande majorité des petites espèces volant la nuit qui sont touchées. Notamment les roitelets, les grives, les martinets et les colverts.

L'étude réalisée par la Station ornithologique de Sempach sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) s'est déroulée de février à novembre 2015 au pied des trois éoliennes du site du Peuchapatte (JU), à 1100 mètres d'altitude. Les chercheurs ont relevé durant 85 jours toutes les victimes sur un périmètre de 100 mètres. Parallèlement, un radar a mesuré l'intensité de la migration en continu de janvier à novembre.

Résultat: l'évaluation prenant en compte plusieurs facteurs de correction donne pour les trois éoliennes un total médian de 62 victimes par année. Soit un nombre de collisions médian de 20,7 oiseaux tués par éolienne par année, calcule l'OFEN. C'est deux fois plus que la valeur envisagée pour une possible restriction d'exploitation des éoliennes, soit 10 victimes par éolienne et par année, relèvent les chercheurs. Cela ne manque pas d'alerter les défenseurs de la nature: l'Association suisse pour la protection des oiseaux (ASPO Birdlife) demande ainsi que les sites de production d'énergie éolienne soit «plus attentivement planifiés» en Suisse. Et que la construction de rotors soit exclue des habitats encore préservés.

Dans le cas du Peuchapatte, les mesures radar montrent qu'au cours de la période d'étude, près de 1000 oiseaux pouvaient théoriquement courir un risque de collision au-dessus de 30 mètres de hauteur. Compte tenu du nombre de victimes recensées, le taux est de 2% d'oiseaux accidentés et de 98% d'évitement. **ATS/P.M.**

PUBLICITÉ

# Hits de la semaine

**Grenadin de porc**  
Suisse/Allemagne, 2 pièces, env. 700 g, les 100 g

**1.29**  
43% de rabais  
au lieu de 2.29\*

**Robert Mondavi Woodbridge Zinfandel**

2015, Californie, USA, 6 x 75 cl

Evaluation client: ★★★★★

**1/2 prix**  
Le top du vin!

**38.85**  
au lieu de 77.70  
6.50 la bouteille au lieu de 12.95

**Bière Original Feldschlösschen**

Bouteilles, 24 x 33 cl

**15.80**  
40% de rabais  
au lieu de 26.40

**Un pour tous DENNER**

\*Comparaison concurrentielle  
Actions valables du 29 novembre au 5 décembre 2016 / jusqu'à épuisement des stocks / sous réserve de changements de millésimes, d'erreurs d'impression ou de composition / abonnez-vous maintenant: www.denner.ch/newsletter